



FONDS AIR ENTREPRISES

FAITES LE GRAND SAUT !

*Des aides financières pour vous aider
à améliorer la qualité de l'air
et valoriser votre engagement*

LE FONDS AIR ENTREPRISES

Vous envisagez des investissements pour moderniser ou changer votre système de chauffage et réduire vos émissions atmosphériques ?

La CCPMB et ses partenaires vous accompagnent financièrement.



POUR QUELLE ENTREPRISE ?

- ☒ les entreprises situées sur une des communes de la CCPMB*



POUR QUEL TYPE DE TRAVAUX ?

- ☒ Changement d'un appareil de chauffage privilégiant les ENR ;
- ☒ Modification d'un process ;
- ☒ Installation d'un système de filtration ou aspersion ;
- ☒ Tout dispositif susceptible de réduire les émissions atmosphériques.



POUR QUELS MONTANTS ?

- ☒ Jusqu'à 40 % du montant HT des investissements réalisés ;
- ☒ Les études de faisabilité préalables aux travaux peuvent être financées à 50 % dans la limite de 10 000 €.

EXEMPLE

Afin de participer à l'amélioration de la qualité de l'air, la SARL Tronchet, exploitation forestière, a décidé de remplacer sa vieille chaudière fioul par un système de chauffage par géothermie. En 2022, grâce au Fonds Air Entreprises, elle a bénéficié d'une subvention de 27 090€ pour réaliser ses travaux.

À SAVOIR

Les renouvellements de chauffage individuels au bois (poêle, cheminée) sont aussi éligibles à hauteur de 40 % y compris pour la fermeture de foyers ouverts.

**Contactez-nous
dès maintenant**

06 28 92 89 70
environnement@ccpmb.fr



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Fonds porté par la Communauté de Communes
de votre territoire et co-financé par :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**haute
savoie**
le Département